TARIFS PRATIQUES PAR L'ETUDE

hors débours et frais fiscaux

Au 1er janvier 2022

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2015-990 du 6 août 2015

AVANT CONTRAT

Rédaction d'une promesse de vente	175,00€ TTC (145,83€ HT)
Rédaction d'une promesse de cession de fonds de commerce	240,00€ TTC (200€ HT)

DROIT DE LA FAMILLE / SUCCESSION

Etablissement d'un modèle de testament olographe	100 € TTC (83,33 € HT)
Démarches auprès des compagnies d'assurance-vie et réception des fonds Aucun paiement de facture	250,00 € TTC (208,34 € HT)
Convention de quasi usufruit (si présence d'un conjoint survivant)	300,00 € TTC (250,00 € HT)
Etablissement d'un compte d'indivision	200,00 € TTC (166,67 € HT)
Gestion des récupérations des aides sociales (inventaire du patrimoine)	240,00 € TTC (200,00 € HT)
Demande de titre de propriété (hors débours)	20,00 € TTC (16,67 € HT)
Mise en place de suivi spécifique (éloignement géographique, mésentente, héritiers nombreux,...)	sur devis préalable

DROIT DES SOCIETES / ENTREPRISES

Constitution de statuts de société (sans apport)	1300,00 € TTC (1083,34 € HT)
Mise à jour des statuts et préparation des formalités au greffe	350,00 € TTC (291,67€ HT)
Etablissement de procès-verbaux d'Assemblée Générale	50,00 € TTC (41,67 € HT)
Dissolution de société	500,00 € TTC (416,67 € HT)

Acte authentique de cession de fonds de commerce			2,50% HT (3,00% TTC)
	avec un min	(1500,00€ HT)	1800,00€ TTC
Cession de parts de société			1200,00€ TTC (1000,00€HT)

AUTRES

Honoraires de consultation	100,00 € TTC (83,33€ HT)
Etablissement d'une procuration sous seing privé	20,00 € TTC (16,67 € HT)
Certification de signature	10,00 € TTC (8,33 € HT)
Déclaration de don manuel	100,00 TTC (83,34 € HT)
Consultation patrimoniale	Sur devis préalable
Rédaction d'un bail commercial ou renouvellement de bail	Sur devis préalable

SERVICE IMMOBILIER

Gestion locative	6,00% TTC (5,00% HT) sur les sommes encaissées
Mise en location sans mandat de gestion	500.00 € TTC (416,67€ HT)
Avis de valeur des biens immobiliers	200,00 € TTC par bien (166,67€ HT)

Négociation immobilière – honoraire à la charge de l'acquéreur
(les frais d'acte seront à rajouter)
Par tranche :

Pour un prix inférieur à 70.000,00 EUR	3.500,00€ TTC (2916.67€ HT)
Sur la tranche comprise entre 70.000,00 EUR et 120.000,00 EUR	4.50 % TTC (3.75% HT)
Sur la tranche comprise entre 120.001,00 EUR et 170.001,00 EUR	4,00 % TTC (3,34% HT)
Sur la tranche supérieure à 170.001,00 EUR	3,00 % TTC (2,50% HT)

Exemple : pour un bien de 150.000,00 € les honoraires seront de 3.500,00 € sur la tranche de 0,00 € à 70.000,00 €, de 4,50 % sur la tranche de 70.000,00 € à 120.000,00 € et de 4,00 % sur la tranche de 120.000,00 € à 150.000,00 € soit :
3.500 + (50.000 x 4.50 %) + (30.000 x 4,00 %) = 6.950,00 €